



Madrid, le 30 avril 2025

## CIRCULAIRE ICCAT-GBYP n° G-00303 / 2025

### OBJET : PROGRAMME DE RECHERCHE DE L'ICCAT SUR LE THON ROUGE ENGLOBANT TOUT L'ATLANTIQUE (GBYP) - MARQUAGE ÉLECTRONIQUE - PHASE 14 - ANNÉE 2025

Depuis la phase 10 du GBYP, une nouvelle approche stratégique a été mise en œuvre avec succès pour le développement du programme de marquage électronique du GBYP, basée sur le renforcement de la collaboration avec les programmes nationaux de marquage électronique des CPC. Par conséquent, afin de continuer à tirer profit des synergies entre les programmes de marquage mis en place au niveau national et le programme de marquage du GBYP, le Comité directeur du GBYP a proposé de lancer un nouvel appel à manifestation d'intérêt pour collaborer au programme de marquage électronique du GBYP.

Compte tenu des recommandations du Groupe d'espèces sur le thon rouge du SCRS, le Comité directeur du GBYP a décidé que le marquage avec des marques-archives électroniques du GBYP 2025 (un minimum de 32 marques pop-up par satellite et neuf marques-archives internes) devra être réalisé dans les principales zones de frai du stock de thon rouge de l'Atlantique Est et de la Méditerranée (en mer Méditerranée), afin d'améliorer la compréhension de la structure de la population de l'espèce, de sa distribution spatiale et de ses schémas migratoires dans la mer Méditerranée, et de déterminer la proportion de poissons qui se déplacent vers l'océan Atlantique.

Parallèlement, le GBYP continuera à soutenir le déploiement de marques acoustiques sur les spécimens effectuant des migrations vers et depuis les frayères de la mer Méditerranée (c'est-à-dire qu'au moins 15 marques acoustiques devront être déployées sur les poissons entrant dans la mer Méditerranée, et 15 autres marques devront être apposées sur les poissons sortant de la mer Méditerranée). Le marquage acoustique vise à produire des estimations indépendantes des taux de mortalité du thon rouge de l'Est en tirant parti du nouveau rideau acoustique de récepteurs installés dans le détroit de Gibraltar.

Le GBYP fournira un nombre convenu de marques électroniques à chaque équipe sélectionnée, qui les apposera dans le cadre de ses propres campagnes de marquage menées en 2025, en assumant les coûts de déploiement. Dans certains cas, si cela s'avère nécessaire, le GBYP fournira un soutien supplémentaire, tel que des experts en marquage pour aider les équipes locales dans les opérations de marquage électronique.

Le marquage devra être effectué dans les zones géographiques suivantes :

- Marques-archives - les zones de frai en mer Méditerranée (c'est-à-dire **mer des Baléares, mers Ionienne et Tyrrhénienne, et surtout en Méditerranée orientale/mer Levantine**) ;
- Marques acoustiques - **Golfe de Cadix/côte Sud du Portugal**.

Les principaux critères d'évaluation des propositions sont les suivants :

- l'expérience dans ce domaine de l'équipe qui présente la proposition ;
- la qualité scientifique et technique de la proposition ;
- l'intérêt pour l'ICCAT de la prospection proposée.



Je vous serais donc reconnaissant de bien vouloir diffuser ces informations aux institutions de recherche qui, selon vous, pourraient être intéressées dans votre CPC. Les équipes de recherche souhaitant collaborer aux campagnes de marquage électronique de l'ICCAT GBYP doivent soumettre, **avant le 18 mai 2025 au plus tard**, une proposition à [gbyp@iccat.int](mailto:gbyp@iccat.int), résumant leur expérience en matière de marquage électronique et les plans de travail des prochaines campagnes nationales de marquage électronique. Cette proposition devrait inclure une description des méthodologies, du lieu et du calendrier des opérations de marquage, des tailles des thons rouges ciblés, du nombre et du type de marques qu'il est prévu de déployer, ainsi que du nombre et du type de marques électroniques du GBYP (PSAT, marques-archives internes ou acoustiques) qui pourraient être déployées dans le cadre de la/les campagne(s). Pour de plus amples informations, les candidats peuvent contacter le coordinateur de l'ICCAT GBYP ([Dr Francisco Alemany](mailto:Dr Francisco Alemany) ou [gbyp@iccat.int](mailto:gbyp@iccat.int)).

Les manifestations d'intérêt seront évaluées par un comité d'évaluation nommé par le Secrétaire exécutif de l'ICCAT afin de sélectionner l'équipe ou les équipes les plus adéquate(s) pour répondre aux besoins actuels de recherche du SCRS dans ce domaine. Un protocole d'entente sera signé entre l'ICCAT et les institutions sélectionnées.

Je vous prie d'agréer l'expression de ma parfaite considération.

*Secrétaire exécutif*

Camille Jean Pierre Manel

**DISTRIBUTION:**

- **Mandataires de la Commission :**

**Président de la Commission :**

**Première vice-Présidente :**

E. Penas Lado

Z. Driouich

**Président du COC :**

**Président du PWG :**

D. Campbell

N. Ansell

INTERNATIONAL COMMISSION FOR THE  
CONSERVATION OF ATLANTIC TUNAS



COMMISSION INTERNATIONALE POUR LA  
CONSERVATION DES THONIDES DE L'ATLANTIQUE

COMISION INTERNACIONAL PARA LA  
CONSERVACION DEL ATUN ATLANTICO

---

<b>Deuxième vice-Président :</b>	R. Chong	<b>Présidente du STACFAD :</b>	D. Warner-Kramer
<b>Présidents des Sous-commissions 1 à 4</b>			
<b>Président du SCRS :</b>	C. Brown	<b>Vice-Président du SCRS :</b>	L.G. Cardoso

- **Chefs de délégation/Chefs scientifiques**
- **Parties, Entités ou Entités de pêche non contractantes coopérantes**